



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 30 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente Janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Roger BLANC-COQUAND, Maire**

Présents Christophe VALLOIRE, Sophie MONNOIS, Brigitte VIOLA, Benoit TRUCHET, Jean-Michel MESCAM, Richard DOMPNIER, Hassan BEN MANSOUR

Excusés : Noémie KURA donne procuration à Brigitte VIOLA
Serge MICHEL donne procuration à Roger BLANC-COQUAND

Absent : /

Date de Convocation : 25/01/2023

Date d'affichage : 25/01/2023

Nombre de conseillers :

En Exercice : **10** Présents : **8** Votants : **10**

Election du Secrétaire de séance : **Benoit TRUCHET**

| NUMERO | DELIBERATIONS | DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré | VOTE |
|--------------|--|--|---|
| 2023 01 30 1 | <p style="text-align: center;">CONVENTION POUR LE TRANSFERT AU SDES DE LA COMPETENCE IRVE</p> | <p>Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le transfert au SDES, territoire d'énergie Savoie, de la compétence IRVE conformément aux dispositions prévues à l'article L. 2224-37 du CGCT : « <i>mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables</i> » ; - De valider la <i>convention d'application du transfert de la compétence IRVE</i> et ses <i>annexes</i>, fixant les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Comité Syndical du SDES n°CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 ; - De valider et d'autoriser le Maire à signer la convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) adossée à la présente délibération et précisant les modalités du stationnement sur les places équipées de la ou des bornes IRVE (bornes existantes et/ou nouvelles bornes) ; - De prévoir dans chaque budget annuel, le cas échéant, les crédits correspondant aux dépenses d'investissement et de fonctionnement mentionnées dans la convention annexée à la présente délibération et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDES ; - D'autoriser le Maire, le cas échéant, à signer la <i>convention financière de création d'IRVE</i>, son <i>Annexe Financière Prévisionnelle</i> (AFP) et tous les autres documents nécessaires au bon déroulement d'une opération d'installation d'IRVE ; - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée et ses annexes, ainsi que tous les actes nécessaires au transfert de compétence. | <p>Unanimité</p> <p style="text-align: right;">Votants 10</p> |
| 2023 0130 2 | <p style="text-align: center;">ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL</p> | <p>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :</p> <p>► Décide de mettre en place le temps de travail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.</i> - <i>La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures. Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.</i> - <i>L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.</i> - <i>Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.</i> - <i>Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.</i> | <p>Unanimité</p> <p style="text-align: right;">Votants 10</p> |

| NUMERO | DELIBERATIONS | DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré | VOTE |
|--------------|---|--|--|
| 2023 01 30 3 | <p align="center">CONVENTION AVEC LE CAUE</p> | <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ D'approuver l'accompagnement du CAUE pour l'aménagement de la place du souvenir Français. ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. | <p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants 10</p> |
| 2023 01 30 4 | <p align="center">ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC ROUTE DE LA CHASSERIE</p> | <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accepte la proposition de l'Entreprise COLAS à 61 725.17 HT soit 74 070.20 TTC ▶ Autorise Monsieur le Maire à signer le marché subséquent | <p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants 10</p> |
| 2023 01 30 5 | <p align="center">MOTION LOI ZAN « Zéro Artificialisation Nette »</p> | <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE la liste des revendications suscitées portant sur la loi ZAN « Zéro Artificialisation Nette » ; ▶ SOUTIENT la Communauté de Communes 3CMA pour le transfert de cette liste à tous les parlementaires de notre territoire pour prise de connaissance. | <p align="center">Majorité</p> <p align="center">ABSENTION</p> <p align="center">H BENMANSOUR B.TRUCHET</p> <p align="center">CONTRE</p> <p align="center">S.MONNOIS R.DOMPNIER</p> <p align="center">Votants 10</p> |
| | | | |